



Annexe 2 : Etudes postdiplômes ES avec plan d'études cadre

**au guide « Procédure de reconnaissance des filières de
formation et des études postdiplômes des écoles
supérieures »**

Contenu :

- 2.1 Documents à remettre / pièces justificatives pour la reconnaissance des études postdiplômes ES en vertu de l'OCM ES 2017
- 2.2 Critères et indicateurs de la procédure de reconnaissance

2.1 Documents à remettre / pièces justificatives pour la reconnaissance des études postdiplômes ES en vertu de l'OCM ES 2017

		Formulaire de demande : reconnaissance des études postdiplômes ES (disponible sur le site Internet du SEFRI)
A.1	A.1.1	Prise de position du canton siège/principal
	A.1.2	Convention de prestations
B.1	B.1.1.1	Attestation de la forme juridique
	B.1.1.2	Déclaration garantissant l'achèvement de la filière d'études
	B.1.1.3	Attestations concernant l'organisation : - organigramme / diagramme de fonctions - profil et description des postes de travail - descriptif des processus
C.1 + C2	C.1.1 - C.2.2	Qualifications des cadres et des enseignants selon formulaire « Qualifications des cadres et des enseignants de la filière de formation ES et EPD ES »
	C.2.3	Concept de formation continue pour les cadres et les enseignants
D.1	D.1.1	Système de gestion de la qualité : - certificat (y c. rapport d'audit le plus récent) ou - procédure interne standardisée
	D.1.2	Concept d'évaluation de la filière de référence
D.2	D.2.1	Concept de gestion du savoir
E.1	E.1.2	Concept de test d'aptitude
	E.1.3	Concept d'admission sur dossier
	E.1.4	Règlement des études
	E.1.5	Concept de prise en compte des acquis
E.2	E.2.4	Attestation des heures de formation (répartition des heures de formation)
E.3	E.3.4	Diplôme avec attestation de notes
F.1	F.1.1	Concept didactique
	F.1.2	Plans d'études spécifiques, description des modules, etc.
	F.1.4	Concept de transfert (partie intégrante du concept didactique)
	F.1.5	Liste des moyens didactiques
G.3	G.3.1 + G.3.2	Guide pour le travail de diplôme et le travail de projet

2.2 Critères et indicateurs de la procédure de reconnaissance

A.	Contexte et mise en réseau	4
A.1	Canton siège	4
A.2	Mise en réseau au sein du système éducatif suisse	5
B.	Structure, organisation et infrastructure	6
B.1	Structure et organisation	6
B.2	Infrastructure	7
C.	Qualifications des collaborateurs	8
C.1	Qualifications des cadres de l'école	8
C.2	Qualifications des enseignants	9
D.	Gestion de la qualité	10
D.1	Assurance et développement de la qualité	10
D.2	Actualité, garantie et disponibilité des connaissances	11
E.	Dispositions formelles de l'OCM ES et du PEC	12
E.1	Procédure d'admission et prise en compte des acquis	12
E.2	Heures de formation, forme d'offres de formation et composantes pratiques de la formation	13
E.3	Diplôme et titre	14
F.	Conformité du programme de formation (plan d'études) avec les dispositions du PEC	15
F.1	Exigences de base pour les programmes de formation	15
F.2	Unités d'enseignement et d'apprentissage	16
F.3	Matériel d'enseignement et d'apprentissage	18
G.	Promotion et procédures de qualification	19
G.1	Règlement des études	19
G.2	Procédure de qualification	20
G.3	Dispositions complémentaires pour la procédure de qualification finale	21

Remarque :

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

A. Contexte et mise en réseau

A.1 Canton siège

Phase			Critère	A.1 Le canton siège évalue le besoin des EPD ES et prend position par rapport à la demande de reconnaissance.	Exigences			
					Non remplies	Partiellement remplies	Remplies	
I	II		Indicateurs	A.1.1	<p>La demande de reconnaissance comprend une prise de position du canton siège (ou du canton principal et des autres cantons sièges).</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires					
			Conditions, délais					
X			A.1.2	<p>La convention de prestations passée avec le canton et/ou les autres attestations doivent indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none">a) comment est réglée la surveillance de l'école supérieure par le canton en vertu de l'art. 29, al. 5, LFPr ;b) si et sur quelle base le canton participe au financement des EPD ES (par ex. l'AES).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			Commentaires					
			Conditions, délais					

A.2 Mise en réseau au sein du système éducatif suisse

Phase			Critère	A.2 La mise en réseau judicieuse avec les acteurs principaux du système suisse de formation permet au prestataire de formation de mettre en œuvre le PEC, lequel se fonde sur une pédagogie professionnelle et une didactique orientée vers la pratique dans le contexte spécifique de son école supérieure.	Exigences		
I	II				Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
X			A.2.1	Le prestataire de formation participe activement aux travaux de commissions (par ex. à celles du canton, des autres prestataires de formations et de la branche en charge de la formation supérieure) qui traitent de questions relatives à la politique en matière d'école et de formation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			A.2.2	Le prestataire de formation implique activement les représentants des commissions des principales organisations du monde du travail et/ou d'autres spécialistes externes à l'école dans le processus de formation (par ex. lors du développement de contenus de formation à titre d'intervenants spécialisés ou de participants à la procédure de qualification, ou lors de l'évaluation des EPD ES).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

B. Structure, organisation et infrastructure

B.1 Structure et organisation

Phase		Critère	B.1 Le prestataire de formation structure son mandat de manière spécifique et transparente. Il dispose de structures d'organisation et de gestion adéquates.	Exigences		
				Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
I	II	Indicateurs	B.1.1 Une attestation de la forme juridique du prestataire est disponible.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Commentaires				
		Conditions, délais				
X		B.1.2	Une déclaration stipule que l'institution de formation est en mesure d'achever chacune des EPD ES commencées. Cette déclaration est connue des étudiants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Commentaires				
		Conditions, délais				
X		B.1.3	Le prestataire de formation dispose de structures d'organisation et de gestion adéquates pour assurer un développement et une mise en œuvre réussis des EPD ES. Des attestations correspondantes sont disponibles : organigramme, profils de postes, diagramme de fonctions, descriptions de processus, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Commentaires				
		Conditions, délais				
X		B.1.4	Les renseignements sur les EPD ES fournis lors de séances d'information, sur le site internet ou sous forme imprimée comprennent les éléments principaux suivants : statut de la procédure de reconnaissance et règlement des études, lesquels spécifient la procédure d'admission, la structure des EPD ES, la promotion et les voies de recours (art. 14, al. 2, OCM ES).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Commentaires				
		Conditions, délais				

B.2 Infrastructure

Phase			Critère	B.2 L'infrastructure est appropriée pour organiser les EPD ES conformément aux exigences du PEC et du programme (plan d'études).	Exigences		
					Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
I	II		Indicateurs				
	X		B.2.1	Les locaux du lieu d'enseignement destinés aux étudiants et aux enseignants ainsi que l'infrastructure informatique (LMS, plateformes d'apprentissage) sont conformes aux exigences.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
	X		B.2.2	Les salles de cours et de travail en groupe du lieu d'enseignement (dimensions, luminosité, aération, acoustique, ameublement, etc.) ainsi que l'infrastructure informatique (convivialité, possibilités d'utilisation, etc.) sont conformes aux exigences et favorisent l'apprentissage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
	X		B.2.3	L'infrastructure servant à encourager et à soutenir le processus d'apprentissage (TIC, salles de cours spécialisées [laboratoires, ateliers, etc.], aménagement spécial, etc.) est conforme aux exigences.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

C. Qualifications des collaborateurs

C.1 Qualifications des cadres de l'école

			Critère	C.1 Les cadres responsables (direction de l'école et direction des EPD ES) disposent de qualifications professionnelles et managériales spécifiques à leur fonction.	Exigences		
Phase		Indicateurs			Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
I	II						
X		C.1.1		La direction de l'école dispose de compétences éprouvées dans les domaines de la gestion de la formation et du management.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Commentaires					
		Conditions, délais					
X		C.1.2		La direction des EPD ES est détentrice d'un diplôme du degré tertiaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Commentaires					
		Conditions, délais					
X		C.1.3		La direction des EPD ES dispose de qualifications professionnelles éprouvées et de compétences dans le domaine de la conception de formations.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Commentaires					
		Conditions, délais					
X		C.1.4		L'équipe des cadres dispose de compétences éprouvées et adaptées au niveau requis dans les domaines de la pédagogie professionnelle, de la méthodologie, de la didactique, de l'élaboration de programmes et de la gestion de la qualité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Commentaires					
		Conditions, délais					

C.2 Qualifications des enseignants

Phase			Critère	C.2 Les enseignants remplissent les exigences en vertu de l'art. 13 OCM ES (en tenant compte des dispositions transitoires de l'art. 24, al. 4, OCM ES) en matière de qualifications professionnelles et de qualifications en pédagogie professionnelle et en didactique.	Exigences			
					Indicateurs	Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
X	II		C.2.1	Les enseignants sont titulaires d'un diplôme d'une haute école, de la formation professionnelle supérieure ou d'une qualification équivalente dans les branches enseignées.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires					
			Conditions, délais					
X			C.2.2	Les enseignants ont une formation en pédagogie professionnelle et en didactique de : a) 1800 heures de formation lorsqu'ils exercent leur activité à titre principal (en général, plus de 400 heures de formation par an) ; b) b) 300 heures de formation lorsqu'ils exercent leur activité à titre accessoire (en général, de 150 à 400 heures de formation par an). Les prescriptions cantonales doivent être respectées. Explications : <ul style="list-style-type: none">Les heures hebdomadaires visées à l'al. 4 désignent, selon l'expérience du SEFRI, des leçons d'une durée variant entre 45 et 60 minutes en fonction du prestataire de formation.Pour les enseignants actifs dans différentes filières de formation ES du prestataire de formation, on se référera à la somme de leurs heures hebdomadaires moyennes d'enseignement.Les personnes enseignant en moyenne moins de quatre heures hebdomadaires ne doivent pas attester d'une formation en pédagogie professionnelle et en didactique.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires					
			Conditions, délais					
X			C.2.3	Un concept de formation continue régulière des enseignants dans les domaines professionnels, méthodologiques et didactiques est disponible. Il renseigne sur les axes prioritaires, sur le processus de planification de l'offre, sur les conditions de participation (frais, durée, obligations, etc.) concernant les offres internes et externes et sur le controlling des activités de formation continue.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires					
			Conditions, délais					

D. Gestion de la qualité

D.1 Assurance et développement de la qualité

			Critère	D.1 La planification, la mise en œuvre, la vérification et le développement des EPD ES s'opèrent par le biais d'une procédure standardisée concernant l'assurance et le développement de la qualité.	Exigences		
Phase		Indicateurs			Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
I	II						
X		D.1.1		Cette procédure aide le prestataire de formation à remplir les exigences conformément au PEC (assurance de la qualité) et à améliorer ses prestations de manière continue et en fonction des besoins (développement de la qualité).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X		D.1.2		Le prestataire de formation travaille à l'aide d'une procédure standardisée dans les domaines de l'assurance et du développement de la qualité. Cette procédure décrit quels aspects qualitatifs importants en lien avec la prestation sont observés et pilotés avec quels processus et quels instruments.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X		D.1.3		Un concept d'évaluation pour la vérification de la filière de référence est disponible. Il détermine quels aspects sélectionnés de la filière de référence doivent être évalués quand et avec quels instruments.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X		D.1.4		Le concept d'évaluation décrit les compétences et le processus pour la fixation et pour la mise en œuvre de mesures arrêtées sur la base des résultats de l'évaluation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
	X	D.1.4.1		Les instruments d'évaluation de la filière de référence sont créés conformément au concept d'évaluation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
	X	D.1.4.2		Les instruments d'évaluation sont utilisés, comme prévu, au 1 ^{er} et au 2 ^e semestre de la filière de référence. Les résultats sont consignés dans le rapport d'évaluation 1 du prestataire de formation et abordés dans le cadre de l'audit 2.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

D.2 Actualité, garantie et disponibilité des connaissances

Phase			Critère	D.2 Le savoir relatif à la théorie, à la branche et au marché du travail, sur lequel se fondent les EPD ES, est toujours remis à jour et accessible à tous les collaborateurs concernés.	Exigences		
					Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
I	II	Indicateurs					
X		D.2.1		Un concept de gestion du savoir est disponible. Il décrit comment le prestataire de formation vérifie si la transmission des compétences définies dans le PEC à propos de l'état actuel de la théorie et des exigences actuelles de la branche et du marché du travail est assurée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Commentaires					
		Conditions, délais					
X		D.2.2		Des règles et un processus défini sont disponibles pour assurer le savoir en lien avec les EPD ES. Ils garantissent que le savoir des personnes concernées (enseignants et direction des EPD ES, etc.) est accessible de manière transparente au sein de l'institution.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Commentaires					
		Conditions, délais					

E. Dispositions formelles de l'OCM ES et du PEC

E.1 Procédure d'admission et prise en compte des acquis

Phase			Critère	E.1 La procédure d'admission et la prise en compte des acquis sont réglées conformément aux dispositions de l'OCM ES et du PEC, et mise en œuvre en conséquence.	Exigences		
					Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
I	II		Indicateurs				
X			E.1.1	Les dispositions du PEC concernant le certificat décerné au degré secondaire II (CFC ou d'autres titres), l'expérience professionnelle ou le test d'aptitude sont respectés dans la procédure d'admission.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			E.1.2	Si le PEC prévoit un test d'aptitude, celui-ci est mis sur pied (dans les EPD ES à reconnaître) conformément aux dispositions. Un concept écrit de test d'aptitude est disponible. Les critères d'évaluation sont transparents.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			E.1.3	Un concept écrit d'admission sur dossier est disponible. Si le PEC contient des dispositions à ce sujet, le concept se fonde sur celles-ci.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			E.1.4	La procédure d'admission est décrite dans le règlement des études. Les processus et les compétences sont fixés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			E.1.5	Un concept écrit pour la prise en compte des acquis de la formation formelle, non formelle et informelle est disponible. Si des critères sont fixés dans le PEC à ce sujet, le concept se fonde sur ceux-ci.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

E.2 Heures de formation, forme d'offres de formation et composantes pratiques de la formation

			Critère	E.2 Les exigences en vertu de l'art. 7 de l'OCM ES et conformément aux dispositions du PEC concernant les heures de formation, les formes d'offre et les composantes pratiques sont respectées.	Exigences		
					Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
I	II						
X			E.2.1	<p>Les EPD ES comprennent au minimum 900 heures de formation. D'éventuelles dispositions supplémentaires sont également respectées conformément au PEC.</p> <p>Explication :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 heure de formation = 1 leçon en contact direct, pause comprise = 1 heure d'apprentissage autonome (individuel ; encadré/dirigé), pause comprise. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			E.2.2	Les EPD ES sont suivies en cours d'emploi.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X			E.2.3	<p>La répartition des heures de formation dans les composantes scolaires conformément aux dispositions du PEC est respectée.</p> <p>Dans le programme, la répartition des heures de formation s'effectue par semestre ; de manière générale, elle est attestée conformément au PEC correspondant.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

E.3 Diplôme et titre

			Critère	E.3 Le diplôme et le titre tiennent compte des dispositions afférentes.	Exigences		
Phase		Indicateurs			Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
X	I	II	E.3.1	Le titre protégé correspond à la dénomination à l'annexe 2 de l'OCM ES.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X	I	II	E.3.2	Le diplôme mentionne la base légale en vigueur et la décision de reconnaissance par le SEFRI (avec date de reconnaissance).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X	I	II	E.3.3	Le diplôme est accompagné d'une attestation de notes qui comprend des indications sur l'évaluation des notes obtenues dans les principales branches d'examen.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X	I	II	E.3.4	La mise en page et le graphisme tiennent compte des dispositions du SEFRI et de la CFES.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

F. Conformité du programme de formation (plan d'études) avec les dispositions du PEC

F.1 Exigences de base pour les programmes de formation

			Critère	F.1 Le prestataire de formation veille dans son programme (plan d'études) à assurer l'atteinte des objectifs de formation fixés dans l'OCM ES et l'acquisition des compétences opérationnelles définies dans le PEC.	Exigences		
Phase		Indicateurs			Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
I	II						
X		F.1.1		Le concept didactique est rédigé de manière compréhensible et, en tenant compte d'éventuelles dispositions du PEC, décrit l'approche didactique ayant servi à concevoir les EPD ES, et la manière dont l'apprentissage est piloté et organisé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X		F.1.2		L'élaboration des objectifs de formation et la transmission des compétences opérationnelles à acquérir se déroulent dans le cadre de branches, de modules ou d'autres contextes définis et sur la base de thèmes fixés et de contenus d'apprentissage structurés. La dotation en heures de formation de chaque module didactique est précisée par semestre et globalement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X		F.1.3		Dans le programme de formation, les compétences opérationnelles du PEC sont définies concrètement (p. ex. sous forme d'objectifs de formation, d'objectifs évaluateurs ou de compétences concrètes). Le processus d'enseignement et d'apprentissage est conforme au concept didactique et se déroule de manière cohérente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X		F.1.4		L'interaction des composantes scolaires (analogiques/numériques) et pratiques est expliquée de manière compréhensible dans le concept de transfert (fait partie intégrante du concept).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
X		F.1.5		Les moyens didactiques utilisés dans les EPD ES sont mentionnés dans le programme.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

F. 2 Unités d'enseignement et d'apprentissage

Phase			Critère	F.2.1 Les unités d'enseignement et d'apprentissage permettent aux étudiants d'apprendre dans des conditions proches de la pratique.	Exigences		
I	II				Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
X	X	F.2.1.1	Commentaires	Les unités d'enseignement et d'apprentissage permettent aux étudiants d'apprendre à partir de problèmes, de questions et de situations correspondant à la réalité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		F.2.1.2	Commentaires	Les unités d'enseignement et d'apprentissage permettent d'apprendre les contenus identiques ou équivalents dans différents contextes et de mettre en pratique la matière apprise dans d'autres situations problématiques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Phase			Critère	F.2.2 L'utilisation de méthodes d'enseignement et d'apprentissage doit permettre d'atteindre les objectifs fixés et d'assurer un enseignement en adéquation avec le niveau considéré.	Exigences		
I	II				Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
X	X	F.2.2.1	Commentaires	L'utilisation de méthodes d'enseignement et d'apprentissage est adaptée aux objectifs de formation et d'apprentissage fixés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		F.2.2.2	Commentaires	L'utilisation de méthodes d'enseignement et d'apprentissage autorise et soutient le lien de l'apprentissage avec la pratique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
X	X	F.2.2.3	Commentaires	L'apprentissage se caractérise par la diversité des méthodes utilisées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Phase		Critère	F.2.3 L'actualité et l'importance des contenus transmis satisfont aux exigences de la pratique.	Exigences		
				Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
I	II	Indicateurs				
	X	F.2.3.1	Les contenus transmis sont actualisés et issus de la pratique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Commentaires				
		Conditions, délais				
	X	F.2.3.2	Les exemples utilisés sont réalistes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Commentaires				
		Conditions, délais				
	X	F.2.3.3	Le niveau d'exigences en matière de compétences opérationnelles (complexité, responsabilité) et les contenus d'apprentissage correspondent aux exigences du PEC.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Commentaires				
		Conditions, délais				

F.3 Matériel d'enseignement et d'apprentissage

Phase			Critère	F.3.1 Le matériel d'enseignement et d'apprentissage est adapté aux objectifs de formation et d'apprentissage.	Exigences		
I	II				Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
X	X		F.3.1.1	Le matériel et les moyens d'enseignement spécifiques à la branche et aux thématiques correspondantes encouragent l'atteinte des objectifs de formation et d'apprentissage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
			F.3.1.2	Le matériel et les moyens d'enseignement spécifiques à la branche sont orientés vers la pratique professionnelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
X	X		Commentaires				
			Conditions, délais				

Phase			Critère	F.3.2 La conception du matériel d'enseignement et d'apprentissage remplit les exigences didactiques (des médias).	Exigences		
I	II				Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
X	X		F.3.2.1	Le matériel d'enseignement et d'apprentissage est adapté aux conditions d'apprentissage des étudiants (prérequis, niveau d'exigences, langage, rythme d'apprentissage, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				
			F.3.2.2	Le matériel d'enseignement et d'apprentissage est compréhensible (langue, structure, orientation vers l'application, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
X	X		Commentaires				
			Conditions, délais				

G. Promotion et procédures de qualification

G.1 Règlement des études

		Critère	G.1 Le règlement des études régit et décrit en détail les procédures de qualification pour les promotions et la procédure de qualification finale conformément au PEC.	Exigences		
Phase	Indicateurs			Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
I	II	G.1.1	Les procédures de qualification et les promotions (semestre, année, procédure de qualification finale) tiennent compte des dispositions du PEC.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Commentaires				
		Conditions, délais				
X		G.1.2	Le règlement des études contient les critères d'évaluation ainsi que les critères de qualité et l'échelle de notation des prestations obtenues dans les différentes branches d'examen (promotions et procédure de qualification finale).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Commentaires				
		Conditions, délais				
X		G.1.3	Le règlement des études régit la pondération des notes (promotions et procédure de qualification finale).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Commentaires				
		Conditions, délais				
X		G.1.4	Le règlement des études fixe les critères pour la décision de promotion et la remise des diplômes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Commentaires				
		Conditions, délais				

G.2 Procédure de qualification

Phase			Critère	G.2 Les procédures de qualification examinent de manière appropriée si les compétences opérationnelles devant être transmises conformément au PEC sont acquises.	Exigences		
					Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
I	II	III	Indicateurs				
	X		G.2.1	Les méthodes et le paramétrage d'examen sont appliqués de manière appropriée pour vérifier les objectifs de formation en vertu de l'art. 7, al. 1, OCM ES et des compétences opérationnelles conformément au PEC, et prennent judicieusement en compte l'orientation vers la pratique exigée des EPD ES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
	X		G.2.2	Les conditions-cadres spécifiques aux procédures sont fixées (compétences, délais, moyens auxiliaires, forme d'examen [oral, écrit], examen individuel ou en groupe, répétitions, frais, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
	X		G.2.3	Les procédures de qualification comprennent des tests de processus, qui ne portent pas seulement sur une matière enseignée, une compétence et un savoir, mais aussi sur la manière de travailler et d'agir, la coopération, le comportement par rapport à la recherche, la capacité de structuration (par ex. portfolio d'apprentissage).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
	X		G.2.4	En prévision des examens écrits et oraux, les épreuves et les questions d'examen avec corrigés ou esquisses, ainsi que les critères d'évaluation sont fournis sous une forme écrite.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Commentaires				
			Conditions, délais				

G.3 Dispositions complémentaires pour la procédure de qualification finale

			Critère	G.3 La procédure de qualification tient compte des dispositions du PEC.	Exigences		
Phase		Indicateurs			Non remplies	Partiellement remplies	Remplies
I	II						
X		G.3.1		Si un travail de diplôme ou de projet est exigé : Les exigences pour les travaux de diplôme et de projet ainsi que les critères d'évaluation existent sous forme écrite et sont connus des étudiants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				Commentaires			
				Conditions, délais			
		G.3.2		Si un travail de diplôme ou de projet est exigé : Le travail de diplôme ou de projet allie des éléments théoriques et pratiques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				Commentaires			
				Conditions, délais			
		G.3.3		Si un travail de diplôme ou de projet est exigé : La forme et la durée du soutien professionnel que les enseignants compétents assurent aux étudiants lors de la planification et de l'élaboration du travail de diplôme ou de projet sont fixées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				Commentaires			
				Conditions, délais			
		G.3.4		Si un travail de diplôme ou de projet est exigé : L'évaluation du travail de diplôme ou de projet s'effectue sous la forme d'une notice écrite adressée aux étudiants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				Commentaires			
				Conditions, délais			
		G.3.5		Durant la procédure de qualification finale, les experts issus de la pratique participent notamment à l'élaboration de documents d'examen.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				Commentaires			
				Conditions, délais			